



No de résolution  
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU TENUE AU CENTRE  
COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN LE 20 DÉCEMBRE 2023 À 19 H. FORMANT  
QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE RAYMOND LAVOIE, MAIRE.**

Sont présents les conseillers :

Monsieur Gilbert Dupont  
Monsieur Claude Lavoie  
Monsieur Yvon Gauthier

Madame Huguette Tremblay  
Madame Laurence Martel  
Monsieur Yves Boulianne

Secrétaire d'assemblée :

Steve Berthiaume, directeur général et greffier-trésorier

2023/12-24

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Tel que prévu par la Loi, l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil.

2023/12-25

**ORDRE DU JOUR**

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

**IL EST PROPOSÉ** par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

2023/12-26

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la loi, le conseil doit adopter ses prévisions budgétaires pour l'année qui vient, avant le 31 décembre;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de budget joint en annexe des présentes a été soumis à l'attention des membres du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie explicative des prévisions budgétaires 2024 a été rendue disponible pour les personnes présentes dans la salle;

**IL EST PROPOSÉ** par Yvon Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les prévisions budgétaires 2024 tel que présenté.

2023/12-27

**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2024-2025-2026**

**IL EST PROPOSÉ** par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le plan triennal d'immobilisation pour les années 2024-2025-2026 totalisant une somme de 8 377 500 \$ soit adopté tel que présenté et joint aux présentes comme si au long récité.



No de résolution  
ou annotation

	2024	2025	2026	Total
<b>Investissement</b>				
Fond vitalisation - projets	100 000 \$			100 000 \$
Génératrice (Mesures d'urgence)	4 000 \$			4 000 \$
Informatique - ordinateurs	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	6 000 \$
Eau potable - mise aux normes	620 026 \$	4 022 474 \$		4 642 500 \$
Travaux rang 2	490 000 \$			490 000 \$
Extérieur CCEJ	40 000 \$			40 000 \$
Entretien infrastructures (dinosaures, oiseau, etc.)	10 000 \$			10 000 \$
Équipements roulants	80 000 \$	180 000 \$	80 000 \$	340 000 \$
Machinerie lourdes	150 000 \$			150 000 \$
Eaux usées	45 000 \$	2 550 000 \$		2 595 000 \$
<b>Total des investissements</b>	<b>1 541 026 \$</b>	<b>6 754 474 \$</b>	<b>82 000 \$</b>	<b>8 377 500 \$</b>

	2024	2025	2026	Total
<b>Financement</b>				
Surplus accumulé	42 000 \$			42 000 \$
Emprunt à long terme (eau potable)		804 495 \$		804 495 \$
Subventions (eau potable)	620 026 \$	3 217 979 \$		3 838 005 \$
Subventions (eaux usées)	36 000 \$	2 040 000 \$		2 076 000 \$
Emprunt à long terme (eaux usées))		510 000 \$		510 000 \$
PAVL				-
FRR - Volet 4 (Coop Inter.)	120 000 \$			120 000 \$
Fond vitalisation - projet (80%)	80 000 \$			80 000 \$
PRACIM	32 000 \$			32 000 \$
PMVI				-
Retour sur taxe de l'essence (TECQ)	490 000 \$			490 000 \$
Subvention PRABAM				-
PSPS				-
À définir	119 000 \$	20 000 \$		139 000 \$
À même les activités financières	2 000 \$	162 000 \$	82 000 \$	246 000 \$
<b>Total financement</b>	<b>1 541 026 \$</b>	<b>6 754 474 \$</b>	<b>82 000 \$</b>	<b>8 377 500 \$</b>

2023/12-28

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, portent exclusivement sur le budget ou le programme triennal. (CM, art. 956).

2023/12-29

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ** par Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 h 24.

Raymond Lavoie  
Maire

Steve Berthiaume  
Directeur général et greffier-trésorier

**Je, Raymond Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.**